

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Membres Présents
27 10

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept septembre à 10 heures 30 à la salle d'Expo du Rez-de-chaussée de la mairie de Baraqueville, le Bureau du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.

Membres Présents : AZAM Rolande, BANCAREL Jean-Marie, COUET Thierry, DESHAYES Laurent, FOURY Stéphane, MARTY Paul, NESPOULOUS Régis, PEANN-BARRE Marie, REGOURD Yves, SUDRES Vincent.

Excusés : SIGAUD, DEBAR, MALATERRE, DALMAYRAC, CAMPAGNARO, CROS, EMERIAUD, FALIPOU, JANKOWSKI, LATIEULE, MALLEVIALE, MARTIN.

Procurations : SIGAUD A BANCAREL

OBJET : NON ATTEINTE DU QUORUM.

Monsieur le Président de l'EPAGE VIAUR expose que conformément à la convocation par mail en date du 18/09/2024 le Bureau de l'Epage Viaur n'a pas pu se réunir faute de quorum le vendredi 27 septembre 2024 à 10 h 30 à la salle d'Expo de la commune de Baraqueville.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte rendu de la commission personnel et Finances
- Projet bâtiment : état d'avancement
- Délibération :
 - o En lien avec les propositions des commissions : gestion du personnel, gestion financière
 - o Convention avec l'EPAGE Cérou -Vère
 - o Convention SMELS : continuité écologique
 - o Plans de financements 2025 : cellule d'animation, Suivi Qualité, Sensibilisation Scolaire
 - o Projet et plan de financement Atlas de la Biodiversité Pays Ségali Communauté :
 - o Convention EDF 2024-25
 - o Gestion financière : Décision modificative
- Questions diverses

Monsieur le Président de l'EPAGE VIAUR informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour le 4 octobre 2024 à 14h30 à la salle d'Expo de la commune de Baraqueville sans conditions de quorum.

Le Président
Yves **REGOURD**
Signature dématérialisée